Cfdt:
SEINE-SAINT-DENIS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Lettre aux Militants

Février 2016 - N° 218

Edito

AVANT-PROJET DE LOI EL KHOMRI

La CFDT exige des modifications de fond

Pour la **CFDT**, l'avant-projet de loi El Khomri est, à ce stade, **très déséquilibré entre la sécurité et la flexibilité.** La **CFDT** entend peser fortement pour **obtenir des changements importants dans ce texte.**

La **CFDT** considère que les réformes nécessaires pour sortir le pays de la crise et accompagner les mutations de notre économie ne peuvent passer que par **plus de dialogue social et une meilleure sécurisation des parcours des salariés.**

À cette fin, le texte doit :

- **Prévoir des droits nouveaux :** Le Compte Personnel d'Activité doit être renforcé par l'accès pour tous au Compte Epargne Temps;
- **Garantir le renforcement du dialogue social dans toutes les entreprises sur tous les sujets** (temps de travail, licenciements…). Cela implique de ne pas étendre le pouvoir unilatéral des employeurs notamment dans les TPE-PME, comme par exemple, pour le recours au forfait jours ou pour le dépassement des horaires habituels de travail…

Pour la **CFDT**, des dispositifs doivent être retirés du texte :

- **Le barème prud'hommes** dont la **CFDT** conteste le principe
- **Le périmètre d'appréciation du motif de licenciements économiques** ne peut être réduit à la France. Cela reviendrait à considérer les salariés français comme une variable d'ajustement de la compétitivité entre les entreprises européennes.

La CFDT exige que le Gouvernement reprenne les concertations et pèsera pour faire modifier ce texte en profondeur.

Le Secrétaire Général,
Pierre SCARFOGLIERO

NOS PERMANENCES DEPARTEMENTALES (01 48 96 35 05)

Lundi :
Formation Professionnelle

Mardi :
Représentativité Syndicale

Jeudi :
Accès aux Droits

Vendredi :
Protection Sociale
Juridique

U.D. - C.F.D.T. 93
Bourse Départementale du Travail
1 Place de la Libération
93016 BOBIGNY CEDEX
☎ 01 48 96 35 05
01 48 96 35 20
@ ud@cfdt93.fr
http://www.cfdt93.fr

ACTION POUR LA SAUVEGARDE DE LA BOURSE LOCALE DE BOBIGNY (le 17 Février 2016)

Depuis un an la majorité municipale s'acharne contre la bourse locale du travail qui rassemble les unions locales CGT, **CFDT**, FO, CFE-CGC et CFTC.

Le 8 avril 2015, le conseil municipal amputait de 70% la subvention de fonctionnement de la Bourse, entrainant la cessation de paiement en septembre et les licenciements du régisseur et de la femme de ménage faute de pouvoir les payer.

Malgré cela, la Bourse du Travail continuait à fonctionner.

En octobre, la municipalité était condamnée par le Tribunal Administratif à verser la subvention. Il faudra attendre le mois de décembre pour qu'elle respecte la décision de justice, suite à une intervention de la préfecture.

Pendant le mois de décembre, les salariés et habitants de Bobigny sont reçus dans le noir et sans chauffage, l'électricité ayant été coupée.

Mais la volonté de se débarrasser de la Bourse du Travail est une obsession de l'actuelle municipalité. En janvier le Maire menace de rompre les relations contractuelles avec la Bourse et en définitif d'expulser les syndicats des locaux communaux.

La Bourse du Travail existe depuis plus de 50 ans sur la ville. Les syndicats dans leur diversité sont au service des salariés, chômeurs et retraités : accompagnement de salariés confrontés à des procédures de licenciements, conseils juridiques, permanences pour les travailleurs migrants, interventions auprès des administrations pour faire valoir les droits et formation des élus du personnel...

C'est donc au moment où le mal de vivre, le chômage et la précarité ne cessent de se répandre que la municipalité voudrait détruire cet outil utile aux salariés. En 2015, près de 5000 salariés et habitants de la ville sont passés à la Bourse du Travail .

Ce choix n'est pas dicté par des difficultés financières, car si la Bourse ne perçoit plus de subventions, d'autres associations voient leurs moyens augmentés.

Ce n'est pas plus un problème de locaux.

En réalité, le choix est de laisser les salariés isolés, sans soutien pour faire valoir leurs droits, se défendre et s'organiser.

C'est aussi un recul de la démocratie, car l'action syndicale fait partie de la vie démocratique, de la construction de la cohésion sociale basée sur le progrès social. C'est aussi cela que la municipalité veut détruire. Par ses choix, elle renforce l'insécurité au travail.

Une décision de justice qui n'a apparemment pas freiné la volonté du Maire de Bobigny d'expulser les organisations syndicales. M. De Paoli n'a ainsi pas hésité à inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal du 17 février 2016, une délibération visant à mettre fin aux conventions existantes entre la Bourse et la ville. Affichant ainsi une nouvelle fois sa volonté d'expulser les utilisateurs de la Bourse dans les meilleurs délais.

Les unions syndicales locales de Bobigny ont maintenu leur détermination à ne pas laisser disparaître la démocratie sociale sur la ville !

Un rassemblement organisé devant la Mairie au moment du Conseil municipal a participé à cette démarche de lutte pour le bien commun, les libertés syndicales et la défense de la démocratie sociale. Une initiative qui a réuni plus de 300 manifestants issus de très nombreuses entreprises de Bobigny, avec des délégations de tout le département. Des représentants de la FSU, de Solidaires, de la Ligue des Droits de l'Homme et du MRAP se sont joints à cette initiative de lutte à l'appel de la CGT, FO, et la CFE-CGC et la **CFDT** forte d'une délégation issue des syndicats Services, Santé-Sociaux, Interco, Transports et Retraités.

Les manifestants ont investi le conseil municipal pour assister au débat et demander le retrait de la délibération qui était un véritable ultimatum pour l'expulsion de la Bourse. Le maire qui a accepté qu'un représentant de la Bourse prenne la parole, est dans un premier temps resté campé sur ses positions fermées à toutes véritables négociations.

Malgré la décision de huis-clos et la demande d'intervention des forces de police refusée par le Préfet, qui fait inédit, s'est personnellement déplacé pour constater le déroulement de ce conseil municipal, les manifestants n'ont rien lâché.

Une détermination qui a convaincu le Maire d'ajourner le conseil municipal et d'ouvrir des négociations. Celles-ci doivent se prolonger dans les jours à venir.

Une mobilisation qui a su faire entendre l'exigence du respect des droits des salarié(e)s en témoignant de la ferme volonté de très nombreux balbyniens d'une sortie de crise qui assure la pérennité de la Bourse du Travail.

Cette soirée, si elle fera date, n'est qu'une nouvelle étape dans le processus de lutte pour la sauvegarde et le développement de cet acquis du mouvement ouvrier, lieu d'écoute, de conseil, d'accès aux droits, d'éducation populaire, qu'est la Bourse du Travail de Bobigny.

Nous appelons le Maire à confirmer les ouvertures qu'il a laissé entendre et ainsi se départir d'un certain nombre de blocages bien éloignés des intérêts des Balbyniens.

Nous maintenons dans la période une extrême vigilance sur cette question et n'excluons aucune nouvelle prise d'initiative.

Bobigny le 18 février 2016

MATERIALISER L'ACTION :
Grève dans les Boulangeries PAUL (du 11 au 14 Février 2016)

La célèbre enseigne noire et blanche du boulanger industriel venu du Nord a gardé ses rideaux baissés dans plusieurs de ses boutiques, à partir du **12 Février 2016**, en Seine-Saint-Denis et ailleurs en Ile de France.

Soutenus par la **CFDT**, les boulangers de chez Paul ont lancé un préavis de grève qu'ils promettaient d'être illimité. Un blocus des discussions a été validé afin de faire reculer la direction sur ses propositions.

La **CFDT**, en pointe sur cette action, refuse, entre autres, la fermeture annoncée de la boutique de Sevran, aux Beaudottes ainsi que toutes les fermetures et licenciements prévus.

En cause ? La décision de la direction de passer 70 de ses 135 succursales en franchise.

A Saint Denis, par exemple, cela s'est traduit par l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction qui a promis de passer de 28 à 18 salariés.

«Nos camarades licenciés qui ne sont plus jeunes vont se retrouver sur le carreau après plusieurs années de bons et loyaux services» assure Henri FAKIH, le représentant Départemental de la **CFDT PAUL**.

Avant de devenir franchise, la nouvelle équipe de direction sera contrainte de passer par une période probatoire de sept ans avec un statut de location-gérance. Pendant ce temps, pour plaire à la maison mère, le personnel doit être corvéable et malléable à merci, précise Henri FAKIH (**CFDT**). La colère des salariés est d'autant plus grande que pour ceux qui restent, les conditions sociales vont doublement se dégrader.

En plus de conditions de travail plus difficiles, ils vont aussi changer de convention collective, passant de la restauration boulangerie, pâtisserie industrielle à celle de la restauration rapide, beaucoup moins avantageuse.

C'est pour cela que la **CFDT** a décidé le blocage des boutiques de Rosny 2, Saint-Denis, Noisy le Grand, Pantin. Le mouvement a été poursuivi dans les boutiques de La Défense, Créteil et Vélizy 2.

A la suite de ce week-end mouvementé (4 jours de blocage), la direction a décidé de suspendre, pendant un an, sa position sur la location gérance. Le magasin de Saint-Denis est maintenu. C'est une première victoire.

POPULARISER NOS ACTIONS :
CONFORAMA : La CFDT inquiétée par le WIFI du magasin de Saint-Ouen

L'enseigne Conforama assiste en ce moment à l'aggravation d'un conflit latent dans le magasin de Saint-Ouen, en région Parisienne. La **CFDT** se plaint du manque de vigilance de l'enseigne, vis-à-vis des dangers potentiels représentés par les ondes électromagnétiques du réseau Wifi.

Depuis le mois de Novembre 2014, les délégués **CFDT** des employés du magasin Conforama de Saint-Ouen sont en attente d'une réponse de leur direction. Au cours d'un comité d'entreprise, ils avaient exprimé leurs inquiétudes concernant les dangers potentiels que sont les nombreuses ondes électromagnétiques diffusées dans le magasin par le réseau Wifi. Un possible risque pour la santé, *« tant pour les salariés que pour la clientèle du magasin» .*

Depuis, ils n'ont apparemment observé aucun mouvement de la direction pour réagir à cette inquiétude. Aucune enquête n'a été demandée. Aucun relevé n'a été fait malgré plusieurs relances.

Las d'attendre dans le vide, la **CFDT** a donc envoyé une lettre à la direction de cette branche de Conforama. La lettre a été envoyée il y a quelques jours à la direction du magasin Conforama de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) par le délégué du personnel et visiblement les deux parties ne sont pas sur la même longueur d'onde si l'on en croit la teneur de la missive: *«en tant que délégué du personnel, je vous informe que je mets en œuvre le droit d'alerte de l'article L2313-2 du Code du Travail concernant l'installation du réseau Wifi dans le magasin»* bien que le sujet ait été mis sur table depuis maintenant seize mois. Un comble quand on vend des meubles, non ?

Elle va désormais devoir agir au plus vite et demander une enquête à un organisme agréé par les autorités, pour estimer le niveau de risque posé par le réseau Wifi pour les clients et les employés du magasin. Dans le cas contraire, le magasin Conforama de Saint-Ouen s'exposera à des poursuites en justice, qui pourraient lui coûter très cher.

Pourtant la direction du magasin du boulevard Victor Hugo était on ne peut plus au courant puisque lors du comité d'entreprise de novembre 2014, les élus **CFDT** avaient fait une déclaration sur l'impact des ondes électromagnétique sur la santé. Toutefois du côté du Conforama audonien le réseau devait avoir du mal à passer car malgré de multiples relances, la **CFDT** n'a pu que déplorer *«qu'aucune évaluation des risques n'avait été faite à ce sujet»*. Gênant, d'autant que l'employeur a, en matière de santé et sécurité au travail, une obligation générale de résultat qui peut engager sa responsabilité civile, voire pénale.

La **CFDT** demande le confort pour la santé tant pour les salariés que les clients ainsi qu'une enquête commune avec désignation d'un organisme agréé *«pour effectuer des mesures et des analyses du rayonnement des ondes électromagnétiques dans le magasin»*. En cas de refus de la part du magasin Conforama, la **CFDT** promet de saisir la justice en référé.

La CFDT 93 partie prenante :

APPEL POUR LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRATERNITÉ EN SEINE-SAINT-DENIS

Comme la France entière, les habitants de notre département ont été stupéfaits et horrifiés par les attentats successifs de l'année 2015, commis au nom d'une vision dévoyée et totalitaire de l'Islam.

Quelques mois après, et alors que la reproduction de tels crimes de masse reste possible sur notre sol, nous refusons les objectifs qui correspondent à la stratégie de leurs initiateurs : provoquer des réactions violentes, saper la démocratie et le vivre ensemble, s'appuyer sur des fractures qui traversent nos villes trop souvent délaissées, séparer la société française en catégories de populations et de territoires hostiles les uns aux autres.

Nous refusons l'engrenage infernal qui à partir des attentats conduit à la stigmatisation et à la haine des étrangers et pousse à la peur et au repli de chacun sur soi-même.

Nous pensons au contraire que seule la fraternité peut mettre en échec les appels à la vengeance combattre l'ignorance et promouvoir la non-violence !

Nous tous qui essayons de faire vivre les valeurs de la République au quotidien sur les lieux d'activité et dans les quartiers,
femmes et hommes de bonne volonté, jeunes, groupements associatifs et syndicaux, entrepreneurs, enseignants, parents d'élèves, professionnels de santé, défenseurs des droits et libertés, représentants d'autorités morales et religieuses, artistes, sportifs, élus républicains de tous bords,
ne laissons plus passer sans réagir les atteintes portées par toutes les formes d'extrémisme aux libertés de penser ou d'agir de quiconque...

Dans un département riche en initiatives, multiplions les rencontres et les actions positives, ouvrons ou renforçons partout les espaces d'espérance, d"amitié et de dialogue entre les habitants quels que soient leurs origines, leurs communautés, leurs territoires : les petits événements, conduits par des gens dont on parle trop peu, peuvent se révéler à la longue d'une grande fécondité.

Dans l'application des mesures particulières qu'exige nécessairement la lutte contre le terrorisme, nous appelons les pouvoirs publics, à faire preuve de discernement, de mesure et de respect absolu des droits de tous.

Les soussignés s'engagent à œuvrer à la mise en place d'un réseau souple de correspondants de la fraternité, à l'échange d'informations et d'alertes, par commune, par quartier et dans les entreprises.

Initiateurs et premiers signataires au 5 février 2016 : *Aline Archimbaud (Sénatrice de la Seine-Saint-Denis) ; Patrick Braouezec (Président de Plaine Commune - Membre honoraire du Parlement) ; Catherine Choquet (Présidente de la Ligue des droits de l'homme de Seine-Saint-Denis ; Hervé Coué (Directeur de l'Ecole de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis) ; Didier Daeninckx (écrivain) ; Janine Dardare (La Cimade} ; Jean-Michel Delarbre (militant RESF); Jean Etcheverria (Président du Secours Catholique 93) ; Edgard Garcia (Directeur de Zebrock) ; Stéphane Gatignon (Maire de Sevran) ; Nacer Kettane (Membre du Conseil Économique, social et environnemental et Président de Beur FM) ; Belkha Kheder (réseau départemental des entreprises d'insertion) ; Monique Legrand (ASTI 93) ; Les Francas de Seine-Saint-Denis ; Nadia Merakchi (Présidente de la Fédération départementale des Centres sociaux 93) ; Laetitia Nonone (association Zonzon 93, Villepinte) ; Gilbert Roger (Sénateur de Seine-Saint-Denis) ;* ***Pierre Scarfogliero (Secrétaire général de l'Union Départementale CFDT93)*** *; Lakdar Taddani (Recteur de la mosquée Al-islah de Montreuil) ; Azzedine Taibi (Maire de Stains) ; Danielle Tartakowsky (Présidente de l'Université Paris 8) ; Xavier Vandromme (Délégué général du Secours Catholique 93) ; Evelyne Yonnet (Sénatrice de Seine-Saint-Denis).*

LETTRE aux MILITANTS est publiée par : Union Départementale CFDT 93 - Bourse du Travail - 1 Place de la Libération - 93016 BOBIGNY Cedex
Commission Paritaire : 0220 S 07146 - ISSN : 1253-7993 - Directeur de la Publication : Pierre SCARFOGLIERO - Mise en page : BOSELLI Elisabeth
Prix du n° 0,88 Euros - Parution : mensuelle - n° 218 - Février 2016 - Impression : UD CFDT 93 - 1 Place de la Libération - 93016 BOBIGNY CEDEX